

au troisième jour , sera consumé par le feu.

18 Si quelqu'un mange de la chair de la victime pacifique le troisième jour , l'oblation deviendra inutile , et elle ne servira de rien à celui qui l'aura offerte : mais au contraire quiconque se sera souillé en mangeant ainsi de cette hostie , sera coupable du violement de la loi.

19 La chair qui aura touché quelque chose d'impur ne se mangera point , mais elle sera consumée par le feu : celui qui sera pur mangera de la chair de la victime pacifique.

20 L'homme qui étant souillé mangera de la chair des hosties pacifiques qui auront été offertes au Seigneur , périra du milieu de son peuple.

21 Celui qui ayant touché à quelque chose d'impur , soit d'un homme ou d'une bête , ou généralement à toute autre chose qui peut souiller , ne laisse pas de manger de cette chair *sainte* , périra du milieu de son peuple.

22 Le Seigneur parla encore à Moïse , et lui dit :

23 Dites aux enfans d'Israël : Vous ne mangerez point la graisse de la brebis , du bœuf ni de la chèvre.

24 Vous vous servirez pour divers usages de celle d'une bête qui sera morte d'elle-même , et de celle qui a été prise par une autre bête : *mais vous n'en mangerez point*.

25 Si quelqu'un mange de la graisse qui doit être offerte et brûlée devant le Seigneur comme un encens , il périra du milieu de son peuple.

26 Vous ne prendrez point non plus pour nourriture du sang d'aucun animal , tant des oiseaux que des troupeaux.

27 Toute personne qui aura mangé du sang périra du milieu de son peuple.

28 Le Seigneur parla encore à Moïse , et lui dit :

29 Parlez aux enfans d'Israël , et dites-leur . Que celui qui offre au Seigneur une hostie pacifique , lui offre en même temps le sacrifice , c'est-à-dire , les libations dont elle doit être accompagnée.

30 Il tiendra dans ses mains la graisse et la poitrine de l'hostie ; et lorsqu'il aura consacré l'une et l'autre au Seigneur en les offrant , il les donnera au prêtre ,

31 qui fera brûler la graisse sur l'autel ; et la poitrine sera pour Aaron et pour ses fils.

32 L'épaule droite de l'hostie pacifique appartiendra aussi au prêtre comme les promesses de l'oblation.

33 Celui d'entre les fils d'Aaron qui aura offert le sang et la graisse , aura aussi l'épaule droite pour sa portion du sacrifice.

34 Car j'ai réservé de la chair des hosties pacifiques des enfans d'Israël , la poitrine

qu'on élève devant moi , et l'épaule qu'on en a séparée , et je les ai données au prêtre Aaron et à ses fils , par une loi qui sera toujours observée par tout le peuple d'Israël.

35 C'est là le droit de l'onction d'Aaron et de ses fils dans les cérémonies du Seigneur , qu'ils ont acquis au jour que Moïse les présenta devant lui pour exercer les fonctions du sacerdoce :

36 et c'est ce que le Seigneur a commandé aux enfans d'Israël de leur donner *au jour de leur onction* par une observation religieuse , qui doit passer d'âge en âge dans toute leur postérité.

37 C'est là la loi de l'holocauste , du sacrifice pour le péché et pour la faute , et du sacrifice des consécérations et des victimes pacifiques ,

38 que le Seigneur donna à Moïse sur la montagne de Sinai , lorsqu'il ordonna aux enfans d'Israël d'offrir leurs oblations au Seigneur , dans le désert de Sinai.

#### CHAPITRE VIII.

*Consécration d'Aaron et de ses fils , ainsi que du tabernacle , et de tout ce qui devait y servir.*

1 Le Seigneur parla encore à Moïse , et lui dit :

2 Prenez Aaron avec ses fils , leurs vêtements , l'huile d'onction , le veau qui doit être offert pour le péché , deux béliers et une corbeille de pains sans levain ,

3 et assemblez tout le peuple à l'entrée du tabernacle.

4 Moïse fit ce que le Seigneur lui avait commandé ; et ayant rassemblé tout le peuple devant la porte du tabernacle ,

5 il leur dit : Voici ce que le Seigneur a ordonné que l'on fit.

6 En même temps il présenta Aaron et ses fils ; et les ayant lavés avec de l'eau ,

7 il revêtit le grand-prêtre de la tunique de fin lin , et le ceignit avec la ceinture : il le revêtit par-dessus de la robe d'hyacinthe , mit l'éphod sur la robe :

8 et le serrant avec la ceinture , y attacha la rational sur lequel étaient écrits ces mots : DOCTRINE ET VÉRITÉ.

9 Il lui mit aussi la tiare sur la tête : et au bas de la tiare , en l'endroit qui couvrait le front , il mit la lame d'or consacrée par le saint nom qu'elle portait , selon que le Seigneur le lui avait ordonné.

10 Il prit aussi l'huile d'onction , dont il mit sur le tabernacle et sur toutes les choses qui servaient à son usage :

11 et ayant fait sept fois les aspersions sur l'autel pour le sanctifier , il y versa l'huile aussi bien que sur tous ses vases ; et il sanctifia de même avec l'huile le grand bassin avec la base qui le soutenait.

12 Il répandit aussi l'huile sur la tête d'Aaron , dont il l'oignit et le consacra :

13 et ayant de même présenté les fils d'Aaron : il les revêtit de tuniques de lin, les ceignit de leurs ceintures, leur mit des mitres sur la tête, comme le Seigneur l'avait commandé.

14 Il offrit aussi un veau pour le péché : et Aaron et ses fils ayant mis leurs mains sur la tête du veau,

15 Moïse l'égorgea, et en prit le sang : il y trempa son doigt, et en mit sur les cornes de l'autel tout à l'entour : et l'ayant ainsi purifié et sanctifié, il répandit le reste du sang au pied de l'autel.

16 Il fit brûler sur l'autel la graisse qui couvre les entrailles, la taie du foie, et les deux reins avec la graisse qui y est attachée :

17 et il brûla le veau hors du camp, avec la peau, la chair et la fiente, comme le Seigneur l'avait ordonné.

18 Il offrit aussi un bélier en holocauste : et Aaron avec ses fils lui ayant mis leurs mains sur la tête,

19 Il l'égorgea, et en répandit le sang autour de l'autel.

20 Il coupa aussi le bélier en morceaux, et il en fit brûler dans le feu, la tête, les membres et la graisse,

21 après en avoir lavé les intestins et les pieds. Il brûla sur l'autel le bélier tout entier, parce que c'était un holocauste d'une odeur très-agréable au Seigneur, comme il le lui avait ordonné.

22 Il offrit encore un second bélier pour la consécration des prêtres : et Aaron avec ses fils lui ayant mis leurs mains sur la tête,

23 Moïse l'égorgea ; et prenant de son sang, il en toucha l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron, et le pouce de sa main droite et de son pied droit.

24. Ayant aussi présenté les fils d'Aaron, il prit du sang du bélier qui avait été immolé, en toucha l'extrémité de l'oreille droite de chacun d'eux et les pouces de leur main droite et de leur pied droit, et répandit sur l'autel tout autour le reste du sang.

25 Il mit à part la graisse, la queue, et toutes les graisses qui couvrent les intestins, la taie du foie, et les deux reins avec la graisse qui y est attachée, et l'épaule droite.

26 Et prenant de la corbeille des pains sans levain qui était devant le Seigneur, un pain sans levain, un tourteau arrosé d'huile et un gâteau, il les mit sur les graisses de l'hostie et sur l'épaule droite.

27 Il mit toutes ces choses entre les mains d'Aaron et de ses fils, qui les élevèrent devant le Seigneur.

28 Moïse les ayant prises de nouveau, et reçues de leurs mains, les brûla sur l'autel des holocaustes, parce que c'était une oblation pour la consécration, et un sacrifice d'une odeur très-agréable au Seigneur.

29 Il prit aussi la poitrine du bélier immolé pour la consécration des prêtres, et il l'éleva devant le Seigneur, comme la part qui lui était destinée, selon l'ordre qu'il en avait reçu du Seigneur.

30 Ayant pris ensuite l'huile d'onction, et le sang qui était sur l'autel, il fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur les fils d'Aaron et sur leurs vêtements :

31 et après les avoir sanctifiés dans leurs vêtements, il leur ordonna ceci, et leur dit : Faites cuire la chair des victimes devant la porte du tabernacle, et la mangez en ce même lieu. Mangez-y aussi les pains de consécration ; qui ont été mis dans la corbeille, selon que le Seigneur me l'a ordonné, en disant : Aaron et ses fils mangeront de ces pains :

32 et tout ce qui restera de cette chair et de ces pains sera consumé par le feu.

33 Vous ne partirez point aussi de l'entrée du tabernacle pendant sept jours, jusqu'au jour que le temps de votre consécration sera accompli : car la consécration s'achève en sept jours,

34 comme vous venez de le voir présentement, afin que les cérémonies de ce sacrifice soient accomplies.

35 Vous demeurerez jour et nuit dans le tabernacle en veillant devant le Seigneur, de peur que vous ne mouriez : car il m'a été ainsi commandé.

36 Et Aaron et ses fils firent tout ce que le Seigneur leur avait ordonné par Moïse.

#### CHAPITRE IX.

*Aaron offre divers sacrifices, tant pour lui que pour le peuple.*

1 Le huitième jour Moïse appela Aaron et ses fils, et les anciens d'Israël, et il dit à Aaron.

2 Prenez de votre troupeau un veau pour le péché, et un bélier pour en faire un holocauste, l'un et l'autre sans tache, et offrez-les devant le Seigneur.

3 Vous direz aussi aux enfans d'Israël Prenez un bouc pour le péché, un veau et un agneau d'un an sans tache, pour en faire un holocauste,

4 un bœuf et un bélier pour les hosties pacifiques ; et immolez-les devant le Seigneur en offrant dans le sacrifice de chacune de ces bêtes, de la pure farine mêlée avec l'huile : car le Seigneur vous apparaîtra aujourd'hui.

5 Ils mirent donc à l'entrée du tabernacle tout ce que Moïse leur avait ordonné ; et toute l'assemblée du peuple se tenant là debout,

6 Moïse leur dit : C'est là ce que le Seigneur vous a commandé : faites-le, et sa gloire vous apparaîtra.

7 Alors il dit à Aaron : Approchez-vous